



88/20

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

Notes pour une allocution  
du très honorable Joe Clark,  
secrétaire d'État aux Affaires extérieures,  
devant la Chambre de commerce italienne - Montréal

MONTREAL

Le 11 mars 1988

Minister for  
International  
Trade

Ministre du  
Commerce  
extérieur

Mesdames et Messieurs, c'est pour moi un honneur et un privilège de me joindre à vous ce soir et d'avoir le plaisir de vous adresser la parole et de m'entretenir avec vous.

La Chambre de commerce italienne ajoute depuis longtemps une dimension très particulière à la société et au milieu des affaires de Montréal. Tout comme la présence de Sergio Momesso au sein de l'équipe du Forum, la Chambre a mis en relief de façon remarquable la communauté italienne de la ville.

Je crois savoir que vous, M. Federici, et votre organisation avez fait preuve d'un grand dynamisme en vue du renforcement des liens commerciaux entre l'Italie et le Canada, tout particulièrement par l'intermédiaire de la mission d'investissement que vous avez organisée en Italie l'automne dernier. Cette mission commence déjà à porter des fruits.

Ce sont les relations commerciales établies à la faveur d'activités de cette nature qui consolident les rapports du Canada avec l'Italie et avec la Communauté européenne. Un des volets très importants de la politique canadienne consiste à favoriser la croissance de ces relations et à instaurer un climat qui aide le secteur privé à prendre des initiatives de concert avec l'Europe.

Une politique étrangère doit tenir compte de toute la gamme des activités humaines. Elle touche toutes les provinces, toutes les villes, tous les pays, presque littéralement toutes les questions. Souvent au sens premier du terme, il s'agit de questions de vie ou de mort. Certaines d'entre elles concernent les convictions les plus profondes des Canadiens - leur perception la plus intime de leur identité et de leurs origines.

Sur le plan personnel, j'ai beaucoup apprécié mes rapports avec le ministre italien des Affaires étrangères, Signor Andreotti. De fait, nous avons été premiers ministres au même moment, en 1979, mais notre situation professionnelle à tous les deux s'est améliorée depuis. En ce qui concerne les questions de politique étrangère, les façons de voir du Canada et de l'Italie sont dans une large mesure convergentes - l'Italie agit au service de la paix dans des zones de conflit sur plusieurs continents - c'est également le cas du Canada -, oeuvrant de façon constructive avec des pays partageant la même optique. Le Canada et l'Italie coopèrent concrètement, aussi, en matière d'aide au développement - nous aidons des économies qui ont besoin de croître à consolider leurs assises et à préparer leur avenir. Nous sommes, par exemple, partenaires dans le projet de production d'électricité géothermique de Momotombe, au Nicaragua.

Le gouvernement actuel assigne un rang de priorité élevé à ses relations avec l'Italie et avec l'Europe, ainsi qu'à l'établissement d'un cadre commercial sûr à l'intérieur duquel les relations avec ce continent pourront se renforcer.

Le premier ministre est rentré, il y a tout juste une semaine, de la réunion des chefs de gouvernement des pays de l'OTAN, à Bruxelles, où il a réitéré l'engagement en vertu duquel notre pays contribue à la défense et à la sécurité de l'Europe. Les pays attachés à la liberté doivent agir de concert pour la protéger. C'est pourquoi le gouvernement actuel a accru l'engagement du Canada envers l'OTAN, à Bruxelles. Le premier ministre a également rencontré le président de la Commission européenne, M. Jacques Delors. Il s'agissait de la première rencontre d'un premier ministre canadien et d'un président de la Commission des communautés européennes depuis une décennie. Il s'est fait de nombreux échanges et visites avec l'Italie au niveau ministériel. Le dernier Sommet économique occidental a eu lieu à Venise l'an dernier. Le prochain se tiendra à Toronto en juin prochain. Tout comme l'Italie, le Canada participe à un processus complet et continu de coordination économique par l'intermédiaire du Sommet économique, de l'OCDE et de réunions ministérielles, sans parler des institutions financières internationales et du GATT. Le rythme de ces travaux et l'ambiance chaleureuse dans laquelle ils sont menés à bien ont connu un accroissement notable au cours des dernières années.

La plupart d'entre vous êtes au courant du rôle important qu'a joué le Canada lors de la réunion tenue à Punta del Este en 1986, laquelle a marqué le lancement de la nouvelle série de négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT. Nous nous attendons à accueillir vers la fin de l'année, à Montréal, une réunion ministérielle de tous les pays qui participent à ce nouveau Round du GATT afin de faire le bilan des progrès accomplis et de débattre les moyens de faire avancer les pourparlers. Il s'agit là d'une entreprise très ambitieuse. Un nombre record de pays, plus de 90, y prennent part, et ils sont représentatifs de tous les niveaux de développement et d'un grand nombre de types de régimes commerciaux. Les négociations portent sur une gamme de questions plus large que jamais auparavant et devront intégrer un grand nombre d'arrangements intergouvernementaux actuellement en vigueur. Le succès des négociations sera notamment tributaire, d'une façon décisive, de l'attitude qu'adoptera l'Europe. Celle-ci espère achever le démantèlement de ses barrières internes en 1992. Que fera-t-elle au sujet de ses barrières externes? Les abaissera-t-elle au même moment? L'Europe fera-t-elle un geste en direction du monde extérieur ou se repliera-t-elle sur elle-même? Pour sa part, le Canada considère qu'il est possible d'instaurer une

libéralisation des échanges d'un large ensemble de pays, si toutes les parties font les efforts nécessaires en ce sens. Tel est, selon le gouvernement Mulroney, le défi qui se pose au Canada pour la prochaine décennie.

L'Accord canado-américain de libre-échange s'intègre parfaitement à ces priorités. L'Accord constitue la façon la plus efficace de refouler la vague du protectionnisme et de créer un climat qui permette au commerce et aux investissements de croître entre le Canada et le pays qui est, inéluctablement, son principal partenaire commercial. Cette réalisation, en elle-même, contribuera à l'avènement de la libéralisation des échanges dans le reste du monde. L'Accord n'élèvera ni ne maintiendra aucune barrière au commerce avec des pays tiers; au contraire, il encouragera tous les pays à les éliminer.

Il planait un grave danger que la politique commerciale traditionnelle des États-Unis ne se retourne contre le reste du monde et ne cherche à protéger ses intérêts dans un esprit qu'on pourrait désigner sous le nom de "château-fort américain". Au contraire, l'Accord peut aider à galvaniser de façon générale aux États-Unis, au Congrès et ailleurs, le soutien à la libéralisation du commerce et apporter la preuve concrète des avantages découlant de la concertation entre les pays. Il est tout à fait conforme à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, et il renforce le respect pour les dispositions et disciplines du GATT - ce qui n'est pas toujours le cas d'autres arrangements bilatéraux. Il a établi des repères dans des domaines comme les marchés publics et les services financiers qui pourraient ouvrir la voie à des progrès dans le cadre de l'Uruguay Round. L'Accord engage les deux parties à oeuvrer en liaison étroite, dans le contexte des négociations multilatérales, afin de trouver des solutions d'application générale dans des domaines tels que l'agriculture et les subventions/droits compensatoires, qui revêtent une importance cruciale pour le succès des NCM.

Il ne suffit pas d'évoquer en paroles ces objectifs. Nous avons besoin de modèles efficaces de la concertation qui peut s'établir à l'échelle mondiale. Telle est, justement, une des possibilités que cet Accord offre, non seulement aux deux pays concernés, mais encore aux quelque quatre-vingts autres pays qui participent avec nous aux négociations commerciales multilatérales.

La conclusion d'un accord de libre-échange avec les États-Unis ne signifie pas que notre tâche est terminée. Il s'agit plutôt d'une étape dans le processus d'inversion du protectionnisme, d'une contribution au succès d'une nouvelle phase de libéralisation du commerce entre nous et tous nos grands partenaires.

Toutefois, même pris isolément, l'Accord canado-américain favorisera le commerce du Canada avec des pays comme l'Italie. On peut s'attendre à ce qu'il se traduise par un accroissement de la compétitivité des entreprises grâce à la fois à une diminution de leurs coûts de production et à leur adaptation à un marché nord-américain élargi. Cela signifie qu'elles pourront plus facilement mettre au point des produits et acquérir des capacités qui les aideront aussi à accroître leur présence sur d'autres marchés. Cette évolution renforcera notre capacité de soutenir la concurrence en Europe et dans le monde entier.

L'existence du marché nord-américain élargi créé par l'Accord de libre-échange constitue un nouvel argument puissant en faveur de l'implantation d'usines et de points de vente au Canada, et elle incitera les entreprises européennes à canaliser vers nous de nouveaux investissements. L'Accord contribue de ce fait à la réalisation d'un des objectifs que nous avons en commun avec votre Chambre...le renforcement des liens économiques qui unissent le Canada et l'Italie.

Les deux pays sont, à plusieurs égards, des partenaires économiques naturels dans la conjoncture actuelle. Le Canada et l'Italie sont des membres actifs du Sommet du Groupe des Sept et chacun d'eux exerce une grande influence dans sa région. Ils connaissent tous deux une forte croissance économique depuis quelques années. L'Italie se maintient depuis trois ans dans le peloton de tête de la croissance en Europe et son PNB est maintenant supérieur à celui de la Grande-Bretagne. L'économie canadienne enregistre elle aussi de bons résultats - des résultats remarquables eu égard à la langueur de l'économie mondiale. Le PNB du Canada a connu une croissance de 8,6% en 1987 (ou de 3,9% en termes réels), ce qui le placera à nouveau en tête ou près de la tête parmi les pays de l'OCDE. Comme nous l'avons vu aujourd'hui, notre taux de chômage est maintenant tombé à 7,8%, son plus bas niveau depuis l'été de 1981. Le taux d'inflation ne s'est élevé qu'à 4,1%, niveau acceptable, et l'augmentation du volume des investissements est encourageant. Les exportations canadiennes, étant maintenant plus compétitives, croissent de façon sensible sur les marchés européen et japonais.

Vous me permettez de faire remarquer que ces résultats ne sont pas tous dus au hasard. Une bonne performance économique s'explique par l'application d'une politique économique efficace.

Permettez à un ministre qui était assis à la table où les choix décisifs ont été faits de vous livrer son témoignage: il n'était pas facile de décider de modifier la politique économique du Canada. Il n'était pas facile de

s'attaquer au régime de l'Agence d'examen des investissements étrangers; pas facile de s'attaquer à l'attitude à l'égard de la propriété étatique qui était manifeste dans la Nouvelle politique énergétique; pas facile d'instaurer tous ces changements. Nous l'avons fait et les résultats de notre action s'imposent à l'évidence. D'aucuns avaient prédit que ces changements délibérés sur le plan économique entraîneraient la perte de centaines de milliers d'emplois au Canada. En réalité, le bilan de notre gouvernement en matière de création d'emplois est supérieur à celui de tout autre gouvernement de l'histoire de notre pays et il est un des meilleurs dans l'ensemble du monde occidental. Je ne suis pas venu vous chanter les louanges de Michael Wilson, mais je n'en pense pas moins qu'il s'est acquitté de façon tout à fait remarquable de ses responsabilités de ministre des Finances.

Pour obtenir de tels résultats, il faut définir une politique. Cette politique ne tombe pas du ciel; sa mise en place est au contraire très difficile et suscite des critiques. Elle a porté ses fruits et il en est qui n'en souhaitent pas le maintien. Qu'on sache que nous la maintiendrons.

Le gouvernement est disposé à prendre des mesures concrètes de soutien de la coopération commerciale et économique. Je note avec satisfaction qu'un accord canado-américain de coopération économique et industrielle a été approuvé et sera bientôt signé par des ministres des deux gouvernements.

Cet accord favorisera :

- les échanges de visites de représentants commerciaux, industriels et techniques entre l'Italie et le Canada;
- la tenue d'un plus grand nombre de foires commerciales et autres activités de promotion du commerce;
- l'accroissement de la coopération industrielle, y compris par des projets en association et des accords de licence;
- l'examen des possibilités de relations de coopération dans des domaines d'intérêt commun, et
- l'exécution en coopération de projets dans des pays tiers.

Il existe également des signes encourageants d'un renforcement de la collaboration entre des entreprises italiennes et canadiennes, comme l'accord conclu le mois dernier entre Ansaldo Transporti SPA et UTDC Inc. du Canada au sujet des systèmes urbains de transport en commun. Le gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter ce type de coopération industrielle.

Il ne fait aucun doute que le Québec a beaucoup à gagner des politiques du gouvernement actuel visant à développer les échanges et à promouvoir l'existence d'entreprises compétitives sur les marchés internationaux. Cette analyse explique la politique que le premier ministre Bourassa et le gouvernement du Québec appliquent avec confiance face aux défis commerciaux qui se posent aux industries québécoises - politique consistant à soutenir la concurrence avec des produits nouveaux et de meilleure qualité, à attirer l'investissement et le savoir-faire étrangers, et à établir au Québec un climat propice aux affaires. Les entreprises québécoises ont d'ailleurs, au cours de l'histoire récente, fait preuve d'une capacité d'adaptation et d'une polyvalence remarquables qui leur ont permis de bénéficier de nouveaux débouchés commerciaux, et tout porte à croire qu'elles continueront de le faire.

Quelles sont donc, dans ce contexte, les perspectives qui s'offrent à ceux qui souhaitent renforcer concrètement les relations canado-italiennes? Je dirais qu'elles sont très bonnes. Les milieux économiques en Europe et en Amérique du Nord sont en train de consolider leurs liens internes, mais les pays des deux continents sont également conscients de leurs responsabilités à l'échelle mondiale. Les moyens de transport et de communication nous rapprochent les uns des autres. L'existence de marchés planétaires encourage un nombre croissant d'entreprises des deux pays à rechercher de nouvelles idées et de nouveaux débouchés. Le Canada et l'Italie ont beaucoup à faire ensemble et nous sommes tributaires de vos efforts et de ceux d'organismes comme le vôtre.

Un des avantages dont je dispose en ma qualité de ministre des Affaires extérieures en contact avec d'autres cultures et d'autres pays, c'est de prendre conscience de la chance tout à fait extraordinaire que nous avons de vivre dans un pays comme le Canada. Un pays qui possède non seulement d'énormes ressources naturelles et un grand sentiment de confiance face à l'avenir, un sentiment d'optimisme, mais également une liberté profonde qui imprègne chacune de nos vies, chacun de nos foyers et rejaillit sur chacun de nos enfants. Il n'existe aucun pays, dans le monde, qui soit comme le nôtre. On reconnaît plus souvent la grandeur du Canada à l'étranger qu'on ne le fait nous-mêmes chez nous.

Les habitants de notre pays proviennent de tous les coins du monde et toutes les cultures sont représentées parmi notre population. Mais celle-ci ne vient pas seulement de tous les coins du monde. Elle a également des ouvertures sur tous les coins du monde. Une telle situation présente des avantages particuliers lorsqu'on est un ministre des Affaires extérieures qui s'intéresse au commerce. Parce qu'un pays comme le nôtre a des atouts et une réputation que peu d'autres pays peuvent égaler. Ce qu'il nous faut faire, c'est d'en tirer parti. Il nous faut en tirer parti sur le plan culturel car il est plus facile à des Canadiens, étant donné qu'ils sont originaires d'un pays qui présente plusieurs facettes sur le plan interne, de comprendre la complexité des différences culturelles à l'étranger. Cela nous est naturel parce qu'il nous faut nous comporter dans le monde de la même façon dont nous devons nous comporter à l'intérieur de nos frontières.

Cette caractéristique nous procure également des avantages très réels sur le plan économique. Des avantages dont, je crois, nous n'avons pas suffisamment tiré parti. Le ministère des Affaires extérieures compte un personnel de grande qualité au service de son pays. Ce personnel ne peut tout faire. Ce dont nous avons réellement besoin, c'est que des citoyens tissent des liens avec d'autres citoyens d'autres parties du monde et y saisissent les occasions qui se présentent. Cela vaut sur le plan commercial, dans le domaine du commerce, tout comme dans d'autres volets de notre politique.

Une des deux tâches qu'il nous faut accomplir par l'intermédiaire d'organismes comme le vôtre - qui établissent un lien entre nos deux pays - et par l'intermédiaire d'autres organisations qui tirent parti de tout ce qui nous unit, c'est de mettre en valeur l'avantage naturel dont nous disposons, à savoir l'avantage, pour le Canada, de compter une population provenant de tant de pays et maintenant des contacts avec tant de pays.

Je vous remercie.